

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 26 juin 2018, à 20 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Béatrice Ronvaux et Valérie La Madeleine.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Joseph Atalla, directeur général, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Luc Lapointe, directeur général adjoint, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Annie De Noury, directrice du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Louis-Frédéric Larivière, directeur adjoint du Service des ressources matérielles, et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 20 heures.

Suspension de la séance

C-114-06-18 Vue l'absence de public, il est proposé par monsieur Alain Langlois de suspendre la présente séance afin de poursuivre et terminer la séance de travail ayant débuté à 18 h 30.

Il est 20 h 02.

Retour à la séance

C-115-06-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de revenir en séance publique.

Il est 21 h 25.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-116-06-18 Il est proposé par madame Véronique Morel d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation de procès-verbaux (néant)
4. Affaires en cours
 - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
 - Direction générale
 - 6.1. Structure organisationnelle concernant les emplois de cadre
 - 6.2. Nomination d'un directeur général adjoint ou d'une directrice générale adjointe (huis clos)
 - 6.3. Nomination d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles
 - 6.4. Nomination d'une personne responsable de la sécurité de l'information
 - Service du secrétariat général et des communications
 - 6.5. Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles / Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

- 6.6. Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle / Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018
- 6.7. Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois d'août (reporté à la séance en ajournement du 28 août 2018)
- 6.8. Rémunération des commissaires pour 2018-2019 (reporté à la séance en ajournement du 28 août 2018)

Service de l'organisation scolaire

- 6.9. Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park à compter de l'année scolaire 2019-2020 / Adoption

Service des ressources financières

- 6.10. Encadrements financiers 2018-2019
- 6.11. Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019
- 6.12. Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019
- 6.13. Recensement des informations sur les opérations entre apparentés (reporté à la séance en ajournement du 28 août 2018)

7. Point d'information

Service des ressources financières

- 7.1. Budget des services 2018-2019

8. Affaires diverses

9. Protecteur de l'élève / Avis

- 9.1. Avis du protecteur de l'élève (huis clos)

10. Parole au public

11. Rapport de la présidente

12. Parole aux membres du Conseil

- 12.1. Parole aux commissaires-parents

- 12.2. Parole aux autres commissaires

13. Ajournement de la séance au 28 août 2018 à 20 h

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

Néant

4. AFFAIRES EN COURS

4.1 Suivi à la dernière séance

Néant

5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1 Structure organisationnelle concernant les emplois de cadre

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce dossier.

Considérant le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

Considérant les modifications proposées par la Direction générale à la structure administrative concernant les emplois de cadre;

Considérant les échanges tenus lors des séances de travail du 27 mars et du 24 avril 2018.

C-117-06-18

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter la structure administrative concernant les emplois de cadre à compter du 1^{er} juillet 2018 tel que déposée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2 Nomination d'un directeur général adjoint ou d'une directrice générale adjointe

Huis clos

C-118-06-18 Il est proposé par madame Josée Bissonnette que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 34.

Retour à l'assemblée publique

C-119-06-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 22.

Considérant le mandat confié au Comité des ressources humaines lors de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2018 pour qu'il entreprenne les démarches en vue de pourvoir un poste de directeur général adjoint ou de directrice générale adjointe;

Considérant la recommandation unanime formulée par les membres du Comité de sélection;

C-120-06-18 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

De procéder à la nomination régulière de madame Iris Montini au poste de directrice générale adjointe, à compter du 1^{er} juillet 2018 pour une durée indéterminée;

Que les conditions de travail de cette personne soient celles prévues au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3 Nomination d'une personne responsable de l'application des règles contractuelles

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce dossier.

Considérant l'article 21.0.1 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* qui prévoit que le dirigeant d'un organisme public doit désigner une personne responsable de l'application des règles contractuelles;

Considérant les fonctions dévolues à ce responsable de l'application des règles contractuelles, telles qu'énoncées à l'article 21.0.2 de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant que ces fonctions sont davantage explicitées à la *Politique concernant les responsables de l'observation des règles contractuelles*, approuvée le 14 juin 2016 par le Conseil du trésor;

C-121-06-18 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay ;

De désigner madame Iris Montini, directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Patriotes, afin d'exercer la fonction de responsable de l'application des règles contractuelles.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Nomination d'une personne responsable de la sécurité de l'information

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce dossier.

Considérant la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement* (RLRQ, chapitre G-1.03), la *Directive sur la sécurité de l'information gouvernementale*, l'approche stratégique gouvernementale en sécurité de l'information et la volonté du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'améliorer la gestion de la sécurité de l'information;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit nommer un responsable de la sécurité de l'information (RSI) pour le représenter en matière de sécurité de l'information auprès du dirigeant réseau de l'information (DRI) nommé par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

Considérant que le rôle et les responsabilités du responsable de la sécurité de l'information sont énoncés dans le Guide de nomination du responsable de la sécurité de l'information (RSI) et du coordonnateur sectoriel de la gestion des incidents (CSGI);

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit faire parvenir à la Direction de la gouvernance et de la gestion des ressources informationnelles dans les réseaux, le nom et les coordonnées du responsable de la sécurité de l'information;

C-122-06-18

Il est proposé par monsieur Philippe Guénette :

De désigner madame Iris Montini, directrice générale adjointe de la Commission scolaire des Patriotes, afin d'exercer la fonction de responsable de la sécurité de l'information.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service du secrétariat général et des communications

6.5 Déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles / Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce dossier.

Considérant que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n° 1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

Considérant qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'application des règles contractuelles (RARC);

Considérant que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, chapitre C-65.1) à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis octobre 2008;

Considérant que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « Directive »), qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

Considérant que cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au secrétariat du Conseil du trésor;

Considérant que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018;

Considérant que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2018;

Considérant que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

Considérant que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

Considérant que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

Considérant qu'à la Commission scolaire des Patriotes, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, sont partagées entre le Conseil des commissaires, le Comité exécutif et le directeur général;

Considérant les explications fournies par le responsable de la reddition de comptes et par la responsable de l'application des règles contractuelles;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la Commission scolaire des Patriotes ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la *Loi sur les contrats des organismes publics*, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

C-123-06-18

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'adopter la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la Loi sur les contrats des organismes publics, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

De mandater la présidente à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive;

De mandater la responsable de l'application des règles contractuelle à transmettre, au plus tard le 30 juin 2018, tous les documents nécessaires au secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle / Période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018

Monsieur Joseph Atalla, directeur général, présente ce dossier.

Considérant la *Loi sur les contrats des organismes publics*, ses règlements et les directives en matière de gestion contractuelle auxquels sont assujetties les commissions scolaires;

Considérant le déploiement, par le Secrétariat du Conseil du trésor du Portrait personnalisé en gestion contractuelle individuelle, lequel vise notamment à permettre aux dirigeants d'organismes d'obtenir un portrait de la gestion contractuelle de leur organisme;

Considérant la correspondance transmise par le Secrétariat du Conseil du trésor en date du 14 mai 2018 demandant aux organismes publics assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* de remplir le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2017-2018 afin d'intégrer les réponses qui seront données, au Portrait personnalisé;

Considérant que ce questionnaire doit être soumis au dirigeant de l'organisme, soit le Conseil des commissaires, pour signature;

Considérant la présentation des réponses à ce questionnaire effectuée par la responsable de l'application des règles contractuelles de la Commission scolaire des Patriotes, en collaboration avec le Responsable de la reddition de comptes, ainsi que les explications fournies;

Considérant que les activités contractuelles réalisées à la Commission scolaire des Patriotes ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter les encadrements légaux en matière de gestion contractuelle au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

C-124-06-18 Il est proposé par monsieur Normand Boisclair :

D'autoriser la présidente de la Commission scolaire des Patriotes à signer le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2017-2018;

D'autoriser la responsable de l'application des règles contractuelles de la Commission scolaire des Patriotes à transmettre, au plus tard le 30 juin 2018, le Questionnaire sur les pratiques en gestion contractuelle 2017-2018 tel que rempli.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Demande de révision d'une décision touchant un élève / Dossier du mois d'août

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 août 2018.

6.8 Rémunération des commissaires pour 2018-2019

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 août 2018.

Service de l'organisation scolaire

6.9 Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park à compter de l'année scolaire 2019-2020 / Adoption

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant le manque d'espace dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park pour scolariser les élèves de l'enseignement primaire de ce secteur;

Considérant la construction d'une nouvelle école primaire à Mont-Saint-Hilaire pouvant accueillir deux groupes de l'éducation préscolaire et douze groupes de l'enseignement primaire;

Considérant que cet ajout d'espace nécessitait la révision du plan de répartition des élèves dans les écoles primaires de ce secteur;

Considérant que le 3 avril 2018, par la résolution numéro C-090-04-18, le Conseil des commissaires formait un comité de travail et autorisait le Service de l'organisation scolaire à tenir une consultation auprès des conseils d'établissement et des parents des écoles primaires du secteur;

Considérant la rencontre du comité de travail qui s'est tenue le 23 avril 2018 avec les membres des conseils d'établissement;

Considérant la validation des scénarios permettant d'élaborer les hypothèses qui ont été soumises à la consultation officielle, qui s'est tenue du 24 avril au 9 mai 2018;

Considérant la consultation officielle sur les hypothèses relatives au plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park à mettre en place pour la rentrée scolaire 2019-2020, qui s'est tenue du 18 mai au 8 juin 2018;

Considérant le résultat de l'analyse, par le comité de travail, des hypothèses préparées par le Service de l'organisation scolaire en fonction des orientations suivantes :

- Favoriser la stabilité d'affectation des élèves;
- Limiter les modifications au plan de répartition actuel;
- Viser la mise en place d'un plan de répartition des élèves pour la plus longue durée possible;
- Rechercher l'équilibre dans le nombre d'élèves appartenant à chacune des écoles du secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park en tenant compte de leur capacité d'accueil;
- Favoriser le plus grand nombre de marcheurs;
- Limiter le morcellement du territoire desservi par chaque école;

Considérant les résolutions transmises par les conseils d'établissement des quatre écoles primaires du secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park (les écoles Au-Fil-de-l'Eau, de l'Aquarelle, de la Pommeraie et Notre-Dame);

Considérant la résolution du conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau proposant des modifications à l'hypothèse 1A, modifications provenant des hypothèses 2A et 2B également en consultation officielle, soit :

- Associer la « rue des Français » à la nouvelle école primaire;
- Associer la « rue de l'Atlantique (numéros 565 et moins) » à l'école Au-Fil-de-l'Eau;
- Associer la « cour de la Raffinerie (numéros 565 et moins) » à l'école Au-Fil-de-l'Eau;

Considérant l'analyse, par le comité de travail, de l'ensemble des commentaires reçus ainsi que du résultat des sondages démontrant une forte majorité en faveur de l'hypothèse 1A;

Considérant la recommandation unanime du comité de travail;

Considérant l'analyse de la recommandation du comité de travail réalisée par les membres du Conseil des commissaires lors de la séance de travail du 26 juin 2018;

C-125-06-18

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'adopter le Plan de répartition des élèves des écoles primaires du secteur de Mont-Saint-Hilaire/Otterburn Park à compter de l'année scolaire 2019-2020, tel qu'il apparaît à l'annexe ACC-016-06-18.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.10 Encadrements financiers 2018-2019

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2018-2019;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la recommandation favorable du Comité de répartition des ressources;

Considérant les présentations faites au Comité consultatif de gestion;

Considérant les présentations effectuées au Conseil des commissaires lors des séances de travail du 24 avril et du 29 mai 2018;

C-126-06-18 Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'adopter les encadrements financiers 2018-2019 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.11 Budget des établissements de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que le budget des écoles et des centres a été adopté par les conseils d'établissement;

Considérant que le conseil d'établissement de l'école secondaire Ozias-Leduc désire adopter un budget qui prend en compte la révision des revenus propres à l'école;

Considérant que le conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Amable n'est pas encore formé et que, par conséquent, il ne peut pas adopter le budget de 2018-2019;

C-127-06-18 Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2018-2019;

D'autoriser l'école secondaire Ozias-Leduc et la nouvelle école de Saint-Amable à engager des dépenses ne dépassant pas 50 % du budget accordé par la commission scolaire pour l'année 2018-2019 jusqu'à ce que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.12 Budget de la Commission scolaire des Patriotes 2018-2019

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant que, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que ce budget est équilibré;

Considérant l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption, qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre, est établie au montant de 36 755 637 887 \$ en date du 1^{er} mai 2018 en conformité avec la *Loi et les règles budgétaires* pour l'année scolaire 2018-2019;

Considérant que le produit de la taxe scolaire au montant de 61 033 227 \$, en date du 1^{er} mai 2018, a été établi en prenant en considération :

- une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 37 158 721 \$, et
- un nombre de 99 667 immeubles imposables de plus de 25 000 \$.

C-128-06-18 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

Que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2018-2019 prévoyant des revenus et des dépenses de 373 273 531 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.13 Recensement des informations sur les opérations entre apparentés

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 août 2018.

7. POINT D'INFORMATION

Service des ressources financières

7.1 Budget des services 2018-2019

Madame Angèle Latulippe présente les prévisions financières pour l'année scolaire 2018-2019 pour chaque unité administrative des services centraux.

Elle répond aux questions de mesdames et messieurs les commissaires.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant

Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter les points 10 et suivants et de terminer avec le point 9.

10. PAROLE AU PUBLIC

Néant

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Participation à une rencontre du Regroupement pour le développement social de la Vallée
- Participation à l'assemblée générale du Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-d'Youville
- Participation au souper-bénéfice de la Maison de Jonathan en compagnie de la commissaire de Saint-Amable
- Présence au lancement des activités de La Grande Gourmandise à Boucherville en compagnie des commissaires du secteur. Les profits générés sont remis pour des projets en persévérance scolaire.
- Présence au gala national Chapeau, Les filles! et son volet Excelle Science à l'Assemblée nationale à titre de membre du jury pour le prix de la FCSQ décerné en formation professionnelle
- Participation aux discours protocolaires dans le cadre de la Fête nationale de Boucherville en compagnie des commissaires du secteur

ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Participation à la conférence de presse pour le lancement du Plan de développement social du Regroupement pour le développement social de la Vallée et présentation du projet de transport scolaire pour les étudiants postsecondaires de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Mathieu-de-Beloeil
- Participation à la conférence de presse annonçant le partenariat entre l'école Paul-VI et Lowe's Canada pour la rénovation de la bibliothèque de cette école

- Participation au dévoilement des présentoirs de livres de la Ribambelle à la bibliothèque Roland-Leblanc de Saint-Basile-le-Grand en compagnie des commissaires Véronique Morel et Carole Vigneault

ACTIVITÉS CSP

- Gala des élèves du 1^{er} cycle du programme Sports-études de l'école secondaire De Mortagne
- Visite de l'exposition des œuvres des élèves de l'école Sainte-Marie à Chambly
- Cérémonie de remise des diplômes aux finissants de l'école Polybel en compagnie de la présidente du conseil d'établissement et de la commissaire représentante du Comité de parents au secondaire
- Cérémonie de remise des diplômes aux finissants de l'école secondaire du Mont-Bruno en compagnie de la commissaire du secteur
- Cérémonie de remise des diplômes aux finissants de l'école secondaire le Carrefour (Monsieur, Alain Langlois, vice-président, a remplacé la présidente pour cette activité.)
- Cérémonie de remise des diplômes aux finissants de l'École d'éducation internationale en compagnie du commissaire du secteur
- Visite au rassemblement à l'école de l'Envolée à Saint-Amable dans le cadre de La grande journée des petits entrepreneurs. La commissaire du secteur était également présente.
- Participation au souper du tournoi de golf de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne en compagnie des commissaires du secteur, l'une présidente de la Fondation et l'autre, membre du comité organisateur du tournoi

ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du conseil d'administration de l'Instance régionale de concertation en persévérance scolaire et réussite éducative de la Montérégie

CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, monsieur Sébastien Proulx, au sujet de l'ajout d'une classe additionnelle de maternelle 4 ans en milieu défavorisé à Saint-Amable
- Invitation à la première cérémonie de l'Ordre de l'excellence en éducation du Québec qui avait lieu à Québec le 15 juin. Un enseignant en histoire de l'école secondaire De Mortagne, monsieur François Desmarais, a reçu cette distinction. Malheureusement, la présidente n'a pu y assister en raison d'un autre engagement.
- Correspondance de la FCSQ : lettre envoyée par le président de la Fédération, monsieur Alain Fortier, au ministre des Finances du Canada, monsieur Bill Morneau, au sujet de la rémunération des commissaires

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

12.1 Parole aux commissaires-parents

Monsieur Normand Boisclair fait état des sujets traités lors de la dernière rencontre du Comité de parents. Madame Sylvie Gorgeon apporte quelques précisions.

12.2 Parole aux autres commissaires

Monsieur Ronald Tremblay mentionne qu'il a participé au tournoi de golf de la ville de Contrecoeur de même qu'à celui de la Fondation de l'école secondaire De Mortagne.

Monsieur Philippe Guénette a, quant à lui, participé à un événement-bénéfice pour l'École d'éducation internationale et à la remise des diplômes.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS

9.1 Avis du protecteur de l'élève

Huis clos

C-129-06-18 Il est proposé par madame Josée Bissonnette que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 22 h 45.

Retour à l'assemblée publique

C-130-06-18 Il est proposé par madame Josée Bissonnette que l'assemblée redevienne publique.

Il est 23 h 07.

Considérant que la Protectrice de l'élève a rendu, en date du 22 juin 2018, un avis consécutif à une plainte dont elle a été saisie;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

C-131-06-18 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De prendre acte de l'avis de la Protectrice de l'élève dans le dossier numéro CSP-22-06-2018;

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-132-06-18 À 23 h 08, il est proposé par monsieur Alain Langlois d'ajourner la présente séance au 28 août 2018, à 20 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Directrice générale adjointe

(en remplacement de la secrétaire générale)

LF/lc